

SIVU les Alouettes

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice	8
Nombre de conseillers présents	8
Vote par procuration	0
Nombre de conseillers votant	8

Le sept septembre à vingt heures, le Comté Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique LES ALOUETTES, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2016 s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Guy PIEGAY, Président.

En présence de :

Titulaires :

MM. Guy PIEGAY, Marc ROSIER, Claude CHIRAT, Christian FAYOLLE, Daniel BLONDEAU, Pierre GOUTAGNIEUX, Frédéric FONT.

Suppléants :

M. René NEEL.

Présents sans voix délibérative :

Mmes Isabelle TORNATORE, Sandrine CORDIER.

Secrétaire de Séance :

M. Claude CHIRAT.

01- approbation du compte rendu du 29 juin 2016

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 29 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

02- point sur les travaux

Rapporteur : Guy PIEGAY

M. le Président se félicite du bon déroulement du chantier, grâce au sérieux des entreprises et à la compétence du maître d'œuvre. Il retrace les différentes phases de travaux qui se sont succédées

SIVU Les Alouettes siège social : mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 1 route de la Tour 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE - sivulesalouettes@saintmartinlaplaine.fr

depuis début juillet. Les terres végétales ont été décapées et entreposées dans le terrain voisin. Le club fait transformer à ses frais le terrain voisin appartenant à M. BONNAND en terrain d'entraînement.

La clôture entre le terrain communal et le terrain privé a été déplacée à l'intérieur de la propriété communale pour faciliter l'entretien de cette bande de terrain, sur le terrain mis à disposition du SIVU mais derrière les pare-ballons.

Le surcout engendré par cette modification de clôture a été pris en charge par le SIVU pour la somme de 9 967 euros HT environ. Un portillon dans la clôture donnera accès au terrain en herbe.

L'éclairage est installé. Les poteaux implantés dans un premier temps trop en avant sur le terrain ont été reculés. Pierre GOUTAGNIEUX a proposé en effet l'installation d'une platine, solution qui a été retenue par l'entreprise SERP, homologuée techniquement par un bureau études et rapidement mise en œuvre.

La main courante démontée par le club et stockée à SAINT MARTIN LA PLAINE a été remontée. Les drains puis la grave drainante ont été posés.

Il reste à mettre en place la couche de souplesse et la moquette proprement dite. En dernier lieu, du sable et des billes de BSR viendront achever les travaux.

La grave drainante a été testée lundi 5 septembre par A2cSport ; les essais sont concluants.

Marc ROSIER remercie les personnes qui ont suivi assidument le chantier, notamment Alain GONZALEZ, Daniel BLONDEAU, Pierre GOUTAGNIEUX. Ce suivi méticuleux explique aussi que le chantier se soit bien déroulé.

Daniel BLONDEAU ajoute que le compteur électrique est passé à 36 KWA. Le mode de fonctionnement du cumulus, qui ne fonctionne qu'en été lorsque la chaudière est elle-même arrêtée permet de ne pas sur-dimensionner le compteur. Le disjoncteur en tête de réseau, défectueux, a également été changé par ENEDIS.

Frédéric FONT pose la question du traitement des abords.

M. le Président lui répond qu'il est apparu nécessaire de revoir les abords côté nord en contrebas des gradins. Pour éviter que la butte de terre ne vienne polluer le terrain synthétique, on s'oriente vers la constitution d'un muret en bordure de terrain. L'allée entre les gradins et cette butte pourrait du même coup être remodelée et élargie.

M. BLONDEAU pose la question de la signalétique. Il est répondu que le marché comporte la fourniture de panneaux. S'ils s'avéraient insuffisants, le SIVU acquerra des panneaux supplémentaires. Le SIVU a également souhaité la mise en place de 5 poubelles, chacune comportant un double réceptacle, l'un pour le tri, l'autre pour les déchets ménagers.

Guy PIEGAY revient sur l'écoulement des eaux pluviales du terrain. Les drains installés collectent et relâchent les eaux pluviales dans un tuyau de diamètre 200, alors que le réseau en place dans la rue est de diamètre 100. Ce rétrécissement est dangereux pour l'équipement en cas de pluies. M. GOUTAGNIEUX estime qu'il faut changer le tuyau en aval aussi rapidement que possible pour éviter une mise en charge du réseau lors d'une prochaine pluie. Christian FAYOLLE est de cet avis également ; il suggère en attendant les travaux, de remplacer le tampon fonte plein par une grille ajourée qui permettra le passage de l'eau.

Guy PIEGAY explique que l'assainissement relève de la compétence de la communauté urbaine qui doit, dès lors faire les travaux.

M. ROSIER explique avoir informé la communauté urbaine de ce besoin urgent. Le référent territorial sera présent à la prochaine réunion de chantier.

Compte tenu de la très faible ampleur des travaux et de l'existence d'un marché, Pierre GOUTAGNIEUX estime que la communauté urbaine devrait pouvoir faire rapidement les travaux. Il souligne également la nécessité d'ancrer au sol le grillage de la main courante, entre les poteaux, pour éviter son arrachement.

Il est réaffirmé la nécessité pour le club d'être attentif au bon usage de la pelouse et à la discipline des joueurs qui ne devront en aucun cas jouer sur le terrain avec des chaussures sales. Les chaussures à crampons moulés sont recommandées pour jouer sur le synthétique.

L'entretien sera assuré par une brosse qui sera fournie par l'entreprise. Celle-ci devrait également réaliser le premier passage pour former le personnel communal.

M. ROSIER termine en précisant que la parcelle de terrain que SAINT JOSEPH met à disposition du SIVU comprend toute la butte. Son aménagement devrait logiquement être pris en charge par le SIVU.

Il propose une visite du terrain aux deux conseils municipaux, très rapidement après la réception.

Le conseil syndical prend acte de ces informations.

03- adhésion au SIEL - élection des représentants

Rapporteur : Marc ROSIER

Dès lors que le SIVU est adhérent du syndicat intercommunal d'énergie de la Loire, il est proposé au conseil syndical de nommer ses deux représentants titulaires et suppléants auprès du SIEL.

Messieurs Daniel BLONDEAU et Claude CHIRAT se proposent pour assumer cette fonction.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Désigne M. Daniel BLONDEAU représentant titulaire
- Désigne M. Claude CHIRAT, représentant suppléant

04- éclairage - demande de subvention

Rapporteur : Marc ROSIER

Le dispositif Horizon Bleu porté par la fédération française de football est terminé. Il est proposé aux membres du SIVU de solliciter l'aide financière de la fédération française de football par le biais du fonds d'aide au football amateur.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,

- Sollicite l'aide financière de la fédération française de football via le fonds d'aide au football amateur pour les travaux de mise en conformité de l'éclairage pour la somme prévisionnelle de 85 257 euros,
- Arrête le plan de financement des travaux :

plan de financement			
dépenses (€HT)		recettes	
nature	montant	montant	provenance
travaux	85 257,00	27 282,00	syndicat intercommunal d'énergie
		15 000,00	fédération française de football
		42 975,00	fonds propres du SIVU
total	85 257,00	85 257,00	

- Autorise le Président à signer tous documents y relatifs

05- questions diverses

1. travaux

La réception des travaux est prévue le 26 septembre 2016 à 14h. le club ne sera pas autorisé à prendre possession du terrain avant cette date. Les premiers usages sont prévus pour le 1^{er} octobre 2016.

Un moment de convivialité sera organisé le 23 à midi avec les entreprises.

2. Vestiaires

Un rencontre avec l'architecte aura lieu la semaine prochaine. Il sera question du réaménagement des vestiaires. La subvention octroyée par l'Etat est de 20% sur une somme éligible de 825 000 euros. Compte tenu des bons résultats de la consultation sur le terrain, le montant prévisionnel de dépenses est de 722 000 euros soit bien en deçà de la somme éligible à la DETR. Compte tenu de ce que cette opportunité financière ne se représentera pas, M. PIEGAY propose d'étudier la solution d'un agrandissement des vestiaires. Il ajoute que cette solution serait intéressante pour accueillir l'ensemble des équipes en cas de foot à 7 et de présence d'équipes féminines. Dans ces cas, le besoin de vestiaires est plus important.

M. CHIRAT est favorable à cette solution. M. FAYOLLE pense également que cette solution permettra une gestion plus simple et plus sereine des équipements, puisque l'activité foot serait autonome sans avoir besoin des vestiaires de la Faravelle. Il ajoute que l'environnement actuel est favorable aux appels d'offres. Enfin il faut conserver à l'esprit que le report de ces travaux sera générateur de dépenses supplémentaires pour le SIVU, d'une part à cause de l'absence de subventionnement, d'autre part parce que certains des travaux de la première tranche ne seront que provisoires (isolation d'une face extérieure du bâtiment, tranchées, clôtures.)

M. BLONDEAU est également favorable à cette solution qui permettrait de faire l'économie d'un escalier entre le terrain de foot et les vestiaires de la Faravelle.

M. NEEL est aussi favorable à cette solution, les vestiaires actuels étant vraiment trop petits.

3. Club de foot de SAINT MARTIN LA PLAINE

M. FAYOLLE informe les membres du conseil syndical que l'ASSM s'est dissoute.

La séance est levée à 21h30.

Le Président
Guy PIEGAY

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE, le 12 septembre 2016
Affiché publié le 12 septembre 2016
Transmis au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.